

# Projet GridLink Interconnector

Enseignements tirés de la phase de concertation préalable



## Le projet en quelques lignes

GridLink Interconnector est un projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni qui présente les caractéristiques suivantes :

- Une capacité nominale de 1,4 GW, ce qui correspond à l'approvisionnement de 2,2 millions de foyers.
- Longueur de câble sous-marin de 140 km (32 km dans les eaux territoriales françaises).
- Longueur de câble souterrain en France de 16 km (13 km dans la circonscription du Grand Port Maritime de Dunkerque).
- Un coût d'environ 900 millions d'euros.

## SOMMAIRE

PREAMBULE – CADRE JURIDIQUE	4
<b>LES MAITRES D’OUVRAGE</b>	<b>5</b>
GridLink Interconnector Limited	5
Réseau de Transport d’Electricité (RTE)	5
<b>LE PROJET GRIDLINK</b>	<b>6</b>
<b>POINTS ESSENTIELS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE</b>	<b>7</b>
Le calendrier général de la concertation préalable a été le suivant :	7
<b>LES ENSEIGNEMENTS DES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE</b>	<b>15</b>
Notre perception de la démarche de concertation préalable	15
La perception du projet pendant la concertation préalable	15
Questions et attentes soulevées autour du projet	15
<b>NOS ENGAGEMENTS POUR LE FUTUR</b>	<b>17</b>
Généralités	17
Réunions de concertation (a)	17
Site web (b)	18
Concertation PIC (c)	18
Concertation « Fontaine » (d)	19
Participation aux études environnementales (e)	20
Coordination avec les autres projets en développement (f)	20
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) (g)	20
Emploi local et avantages économiques (h)	21
<b>CONCLUSION</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 1 : BILAN DU GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE</b>	<b>23</b>

## **PREAMBULE – CADRE JURIDIQUE**

Ce document fait partie du processus de concertation préalable mené pour le projet d'interconnexion GridLink entre le Royaume-Uni et la France.

Ce document a été préparé par les maîtres d'ouvrage conformément à l'Article L.121-16 du Code de l'Environnement. Il fait suite à la publication du bilan de concertation préalable préparé par M. Laurent, garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour la phase de concertation préalable. La concertation préalable a eu lieu entre le 27 novembre 2017 et le 12 janvier 2018.

Le bilan de M. Laurent a été publié début février sur le site internet de GridLink.

Le document ci-après permet à chacun d'appréhender les enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage de la phase de concertation préalable.

En vertu de l'application de l'article L121-14, du code de l'environnement M. Laurent ([jerome.laurent@garant-cndp.fr](mailto:jerome.laurent@garant-cndp.fr)) a été désigné par la CNDP garant de la concertation jusqu'à l'enquête publique.

## LES MAITRES D'OUVRAGE

### GridLink Interconnector Limited



La société GridLink Interconnector Limited a été créée dans l'unique but de développer, construire et exploiter le projet GridLink Interconnector. La société mère, propriétaire à 100% de la société GRIDLINK Interconnector Ltd, est iCON Infrastructure Partners III.

Le projet GridLink Interconnector s'inscrit dans la démarche des Nouvelles Interconnexions Dérogatoires (NID) au sens de l'article 17 du règlement (CE) n°714/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité.

La décision relative à la dérogation est prise par les autorités de régulation nationales concernées. En France, une délibération de la Commission de Régulation de l'Energie <sup>1</sup>(CRE) du 29 mars 2012 <sup>2</sup>précise de quelle manière cette demande de dérogation doit être traitée.

### Réseau de Transport d'Electricité (RTE)



RTE est une entreprise de service public. Sa mission fondamentale est d'assurer à tous ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie.

La demande de raccordement au réseau public de transport de l'interconnexion de GridLink s'inscrit dans un cadre juridique défini par la CRE. RTE est en effet chargé de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de raccordement au réseau public de transport de tout projet d'interconnexion.

---

<sup>1</sup> Autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France : Commission de Régulation de l'Energie - CRE

<sup>2</sup> <http://www.cre.fr/documents/deliberations/communication/interconnexion-derogation>



## LE PROJET GRIDLINK

Le projet GridLink est une interconnexion d'une puissance de 1 400 Mégawatts, ce qui peut permettre d'alimenter jusqu'à 2,2 millions de foyers.

Le tracé du câble électrique se compose d'environ 140 km de câble sous-marin, dont 32 km dans les eaux territoriales françaises, 16 km de câble souterrain en France et 3 km au Royaume-Uni.

L'objectif de GridLink est de compléter les capacités du réseau européen à transporter l'électricité, et à renforcer la sécurité d'approvisionnement en cas de pics de consommation.

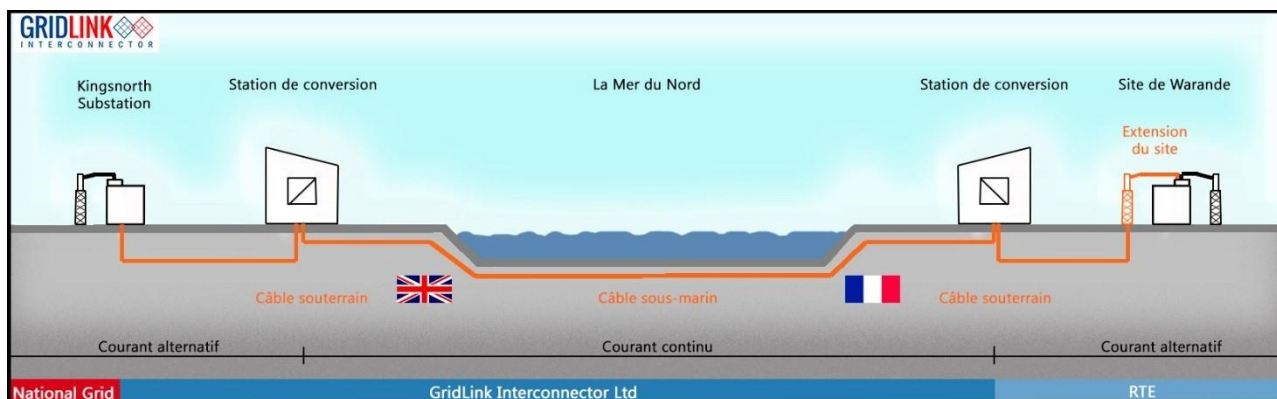


Figure 1 : Vue schématique des principes du projet (Source GridLink)

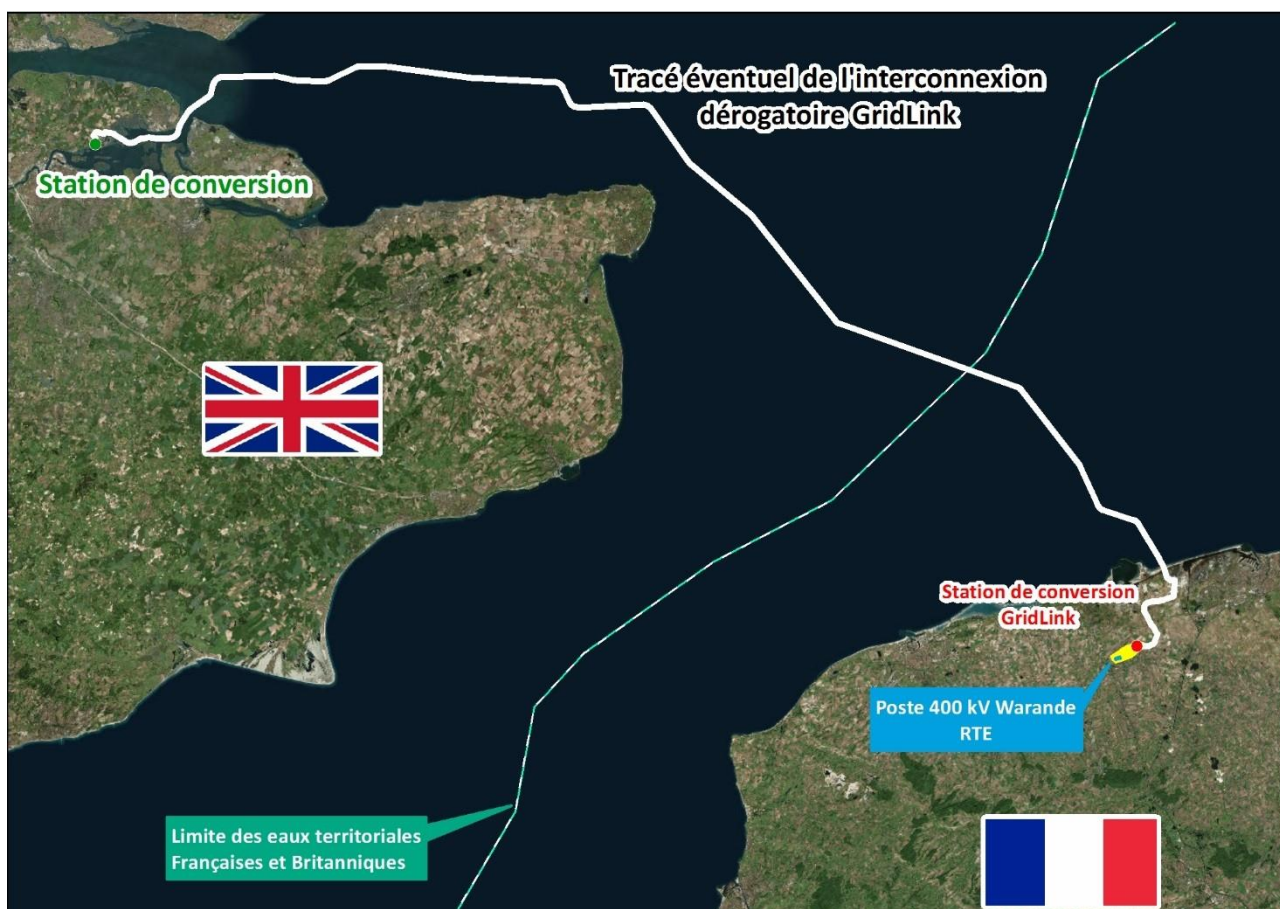


Figure 2 : Axe indicatif du couloir d'étude pour le tracé sous-marin et la zone du raccordement au Réseau Public de Transport d'électricité français (source : RTE)

## POINTS ESSENTIELS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable a été organisée par GridLink Interconnector Ltd et RTE, conformément à l'article L121-16 du code de l'environnement.

Au stade de l'étude d'opportunité, l'ensemble du projet, de son objectif à l'ensemble des travaux marins et terrestres, y compris ceux de raccordement de la station de conversion GridLink à l'extension du site de Warande qui relèvent de la Maîtrise d'Ouvrage RTE, a été couvert par cette concertation préalable.

Sous la supervision de M. le garant de la CNDP<sup>3</sup>, nommé le 24 juillet 2017, les maîtres d'ouvrage ont mené une concertation préalable auprès du grand public et des acteurs clés qui pourraient avoir un intérêt particulier dans le projet GridLink. Ces acteurs concernés sont les parties intéressées tant par l'installation de câbles offshore sur les fonds marins que par les parties terrestres du projet. Ainsi, ont été intégrés dans le processus de concertation préalable : les pêcheurs professionnels, les associations environnementales, les représentants du monde agricole, ou encore le conseil de développement du Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le calendrier général de la concertation préalable a été le suivant :



Dans le cadre d'échanges préalables avec la CNDP, le planning de la concertation préalable a été fixé avec pour objectif de faire participer la population en parallèle du débat public du Grand Port Maritime de Dunkerque concernant le projet CAP 2020 ; et ce de façon à ce que le public reçoive les renseignements concernant le projet GridLink dans le contexte du futur aménagement global du secteur, le débat public CAP 2020 ayant eu lieu du 18 septembre au 22 décembre 2017.

C'est pourquoi, la consultation préalable a été organisée entre le 27 novembre 2017 et le 12 janvier 2018 (7 semaines), la période initiale de 5 semaines ayant été étendue de 2 semaines, suite à la suggestion du garant de la concertation.

La concertation préalable comprenait les modalités d'information et de participation suivantes :

- Mises en place de points d'informations et publications dans les journaux locaux, début décembre, afin d'informer le public des réunions publiques ;
- Point d'information proposant des prospectus sur les réunions publiques, des brochures sur le projet et des copies du dossier de concertation (5 points d'information dans les mairies de Dunkerque, Loon-Plage, Craywick, Bourbourg et Mardycq) ;
- Organisation de Réunions publiques ouvertes à tous (2 réunions à Loon-Plage et Bourbourg) ;
- Organisation de table-rondes thématiques sur invitation (5 tables rondes) ;

<sup>3</sup> Commission Nationale du Débat Public

- Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée (*hotline*) ;
- Création d'un site Internet ([www.gridlinkinterconnector.com](http://www.gridlinkinterconnector.com)) pour le partage électronique des documents, pour le téléchargement d'informations, la possibilité de poser une question et donner un avis, et les contacts email avec la maîtrise d'ouvrage.

Les activités de concertation préalable et les supports de présentation ont été adaptés selon les réactions des acteurs au cours des différentes rencontres. Par exemple :

- Une réunion table ronde supplémentaire avec des associations environnementales (Virage-Energie) a été organisée en cours de concertation ;
- La présentation à la réunion publique à Bourbourg a été adaptée de façon à dresser un bilan des problématiques clés relevées lors des précédentes réunions et les renseignements sur les autres projets d'interconnexion.

En effet, la réunion publique de Bourbourg était tenue en fin de concertation, et elle a été l'occasion de partager avec le public un premier bilan des principaux sujets qui avaient été évoqués précédemment.

Le bilan quantitatif des activités de concertation préalable est présenté dans le tableau ci-dessous.

Modalité	Nombre	Lieu	Date	Participants
Points d'information	5	Loon-Plage Bourbourg Craywick Dunkerque Mardyck	Du 27.11.2017 au 12.01.2018	Sans Objet
Avis dans des journaux légaux	2	Le Phare La Voix du Nord	01.12.2017 05.12.2017	Sans Objet
Réunions publiques	2	Loon-Plage Bourbourg	07.12.2017 10.01.2018	6 20
Réunions thématiques	5	Conseil de Développement du GPMD Association de protection de l'environnement (ADELFA) Représentants du monde agricole Représentants de la pêche professionnelle Association de protection de l'environnement (Virage-Energie)	07.12.2017 13.12.2017 19.12.2017 19.12.2017 10.01.2018	Estimation : 30 2 10 3 2
Contributions écrites	3	ADELFA M. Nicolet Virage-Energie	03.01.2018 11.01.2018 12.01.2018	Sans Objet



## ENSEIGNEMENTS TIRES DE PHASE DE CONCERTATION PREALABLE

Modalité	Nombre	Lieu	Date	Participants
Consultations du site Web	239 1,692	Visiteurs uniques Nombre de pages consultés	Du 27.11.2017 au 12.01.2018	Sans Objet
Consultations et téléchargements de document depuis le site internet	373	63 calendriers de réunions publiques 55 brochures du projet 53 plans de consultation 39 avis de consultations publiques 38 comptes rendus de réunion publique à Loon-Plage 28 prospectus 28 avis dans le journal Le Phare 25 comptes rendus de réunion du conseil de développement GPMD 17 comptes rendus de réunion des agriculteurs 16 comptes rendus de réunion des pêcheurs 11 comptes rendus de réunion des associations environnementales (ADELFA)	Du 27.11.2017 au 12.01.2018	Sans Objet
Formulaires de contact sur le site Web	5	Michel Mariette, ADELFA	22.12.2017	Sans Objet
Assistance téléphonique	1	Actinium Dunkerque	12.01.2018	Sans Objet
Articles dans le journal	1 1	Le Phare Nouvelles du Web : Le Phare	27.12.2017	Sans Objet



**GRIDLINK**  
INTERCONNECTOR

ACCUEIL INFORMATION **CONCERTATION PRÉALABLE** FRANÇAIS

## Concertation Préalable

GridLink Interconnector Ltd a l'intention de s'engager véritablement auprès du grand public, des collectivités locales, des entreprises locales et de toutes les parties prenantes statutaires et non statutaires en ce qui concerne le développement, la construction et l'exploitation de l'interconnexion proposée.

Nous nous félicitons des consultations publiques liées au développement, à l'évaluation de l'impact sur l'environnement et à l'autorisation de l'interconnexion, et nous avons l'intention de prendre en compte tous les commentaires et recommandations dans notre planification, conception et mise en œuvre.

Si vous souhaitez nous contacter pour poser une question ou faire un commentaire, une demande ou une réclamation, veuillez utiliser le formulaire « Contactez-nous ». Nous chercherons à répondre à toutes les demandes dans les 14 jours.

**Vous trouverez ci-dessous des liens vers les documents du projet suivants.**

1. Brochure du projet français (FR)
2. Dossier de concertation français (FR)
3. Calendrier des réunions publiques françaises (FR)
4. Avis de concertation préalable français (FR)
5. Flyer des réunions publiques françaises (FR)
6. Avis de journaux des réunions publiques françaises (FR)
7. Compte-rendu de la réunion publique à Loon Plage (FR)
8. Compte-rendu de la réunion au conseil de développement du GPMD (FR)
9. Compte-rendu de la réunion avec les représentants des associations de protection de l'environnement (FR)
10. Compte-rendu de la réunion avec les représentants agricoles (FR)
11. Compte-rendu de la réunion avec les représentants de la pêche (FR)
12. Compte-rendu de la réunion publique à Bourbourg (FR)
13. Compte-rendu de la réunion avec l'association Virage Energie (FR)
14. Contribution à la concertation préalable de l'ADELFA (Assemblée de défense de l'environnement du littoral Flandre-Artois) (FR)
15. Contribution à la concertation préalable de l'association Virage Energie (FR)
16. Contribution à la concertation préalable de M. Nicolet (FR)
17. Bilan du Garant de concertation préalable (FR)
18. Foires aux questions (FAQ) (FR)
19. Contactez-nous pour demander des documents
20. Contactez-nous pour faire des commentaires et des objections

Recherche...

### Articles récents

GridLink Interconnector reçoit une décision « d'Intention » positive de la part de l'Ofgem concernant le régime de « plafond et plancher » (Cap and Floor)

Site Web ([www.gridlinkinterconnector.com](http://www.gridlinkinterconnector.com))



Prospectus du projet



Plus d'infos sur  
[www.gridlinkinterconnector.com](http://www.gridlinkinterconnector.com)

Par mail :  
[info@gridlinkinterconnector.com](mailto:info@gridlinkinterconnector.com)

Par téléphone :  
03 28 23 52 13

Avis dans le journal (Le Phare, Voix Du Nord)



### Le câble sous-marin

D'un point de vue technique, le tracé sous-marin sera constitué de deux câbles de courant continu en polyéthylène ou en isolant intégrés. La distance de chaque câble sera d'environ 150 km, avec une partie câblée en cuivre ou en aluminium. Les câbles seront protégés afin de prévenir tout dommage, et la partie extérieure des câbles sera réalisée en matériaux non-toxiques.

### Raccordement aux réseaux français et britannique

Au Royaume-Uni, des études environnementales, techniques et économiques ont permis d'identifier le poste de Wierand (800 MW) comme point de raccordement au réseau. Le raccordement au réseau public de transport français a également fait l'objet d'études préalables. Ce raccordement consiste à créer, à partir du poste de conversion de GridLink, une double liaison souterraine jusqu'au site de Wierand. L'installation des équipements nécessaires à l'accès de la nouvelle double liaison nécessite des travaux sur le site de Wierand.

La liaison souterraine et l'extension du poste de Wierand seront localisées sur la seule concession de Bourbourg (SR) à la différence des ouvrages terrestres de GridLink en France, les ouvrages embaïllés par RTE (Réseau de transport d'électricité) sont en dehors du domaine du GMDM Grand Port Maritime de Dunkerque.

### GridLink Interconnexion électrique entre la France et l'Angleterre

### Le projet GridLink

Le projet GridLink est une interconnexion d'une puissance de 1 400 Mégawatts, ce qui peut permettre d'alimenter jusqu'à 2,2 millions de foyers.

Le tracé du câble électrique se compose d'environ 140 km de câbles sous-marins, dont 32 km dans les eaux territoriales françaises, 16 km de câbles souterrains en France et 3 km au Royaume-Uni.

L'objectif de GridLink est de compléter les capacités du réseau européen à transporter l'électricité, et à renforcer la sécurité d'approvisionnement en cas de pics de consommation.

### Le franchissement du trait de côte

Le franchissement du trait de côte sera réalisé par le biais d'un forage dirigé horizontal, dans lequel les câbles sont installés dans des forages passant sous le lit, le canal de navigation et les réseaux existants (conduite de gaz et d'hydrocarbures, notamment), le tout suivant une trajectoire en zigzag.

### La concertation préalable

Une concertation préalable est organisée dans le cadre du projet GridLink. Elle se déroule du 27 novembre 2017 au 12 janvier 2018.

Date	Evénement
27 novembre 2017	Atelier de concertation préalable
28 novembre 2017	Atelier de concertation préalable
29 novembre 2017	Atelier de concertation préalable
30 novembre 2017	Atelier de concertation préalable
1er décembre 2017	Atelier de concertation préalable
2 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
3 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
4 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
5 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
6 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
7 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
8 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
9 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
10 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
11 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
12 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
13 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
14 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
15 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
16 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
17 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
18 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
19 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
20 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
21 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
22 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
23 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
24 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
25 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
26 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
27 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
28 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
29 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
30 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
31 décembre 2017	Atelier de concertation préalable
1 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
2 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
3 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
4 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
5 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
6 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
7 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
8 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
9 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
10 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
11 janvier 2018	Atelier de concertation préalable
12 janvier 2018	Atelier de concertation préalable

Merci de nous contacter à :  
 Site Internet : www.gridlinkinterconnecteur.com  
 Email : info@gridlinkinterconnecteur.com  
 Téléphone : 03.58.21.52.52

### Le tracé souterrain en courant continu

La totalité du tracé terrestre en courant continu du projet GridLink est situé sur les emprises foncières du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMDC).

Les câbles terrestres seront installés en souterrain, par le biais de la technique dite de « tranchée couverte ». Les câbles seront liés ensemble dans une unique tranchée, sous le terrain naturel.

En cas de présence de végétation, celle-ci sera enterrée par le biais d'excavations mécaniques avant la réalisation de la tranchée. En cas de risques dus à la présence de réseaux ou de contraintes environnementales, des excavations manuelles seront réalisées. Les terres excédentaires seront temporairement stockées avant d'être réutilisées en remblaiement.

### Environnement

Le projet GridLink fera l'objet d'une étude d'impact environnementale, s'appuyant notamment sur des inventaires écologiques, des études hydrogéologiques et techniques.

Pour la partie marine, des prélèvements et des analyses de habitats sous-marins seront effectués, ainsi que des études visant à établir la présence d'épaves ou de munitions non explosées.

L'ensemble des études menées dans le cadre du projet permettra la mise en œuvre des principes d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation des impacts, aboutissant à un projet plus respectueux de l'environnement.

### La station de conversion

Le réseau national d'électricité est en courant alternatif. Il n'existe aujourd'hui pas de technologie permettant le transport de courant alternatif sur la distance France - Royaume-Uni.

C'est la raison pour laquelle l'interconnexion transporte l'électricité en courant continu, et nécessite une station de conversion de l'électricité en courant alternatif avant raccordement au réseau public national de transport d'électricité.

La majorité des équipements électriques sera installée en intérieur, afin de les protéger des effets de corrosion du vent et de la pluie. La hauteur du bâtiment pourra s'élever à 25 m. Les équipements externes pourront s'élever à 15 m. Au total, la réalisation de la station de conversion concernera une emprise d'environ 4 ha.

Les bâtiments, les équipements externes et les aménagements paysagers seront entourés d'une barrière de sécurité. La station de conversion s'intègre dans la Zone de Grandes Industries du Port de Dunkerque.

146 km de câble sous-marin

Capacité : 1,4 GW

32 km de câble dans les eaux territoriales françaises

16 km de câble souterrain en France

1 station de conversion courant continu/alternatif

Budget : 900 M€

Brochure du projet



Point d'information sur kakemono (Loon-Plage)



*Réunion publique (Bourbourg)*



# DUNKERQUOIS

PROJET

## Un chantier à 900 millions d'euros pour partager l'électricité avec l'Angleterre

**LOON-PLAGE** C'est un projet pharaonique qu'un fonds d'investissement souhaite implanter entre Loon-Plage et Kingsnorth, en Angleterre. Une énorme ambition baptisée « Gridlink ».

**LES FAITS**

- **Gridlink** est un projet d'interconnexion électrique, par le biais d'un câble de 140 kilomètres, tiré entre la France et l'Angleterre.
- **En plus de l'entente** sous-marine et terrain du câble, le projet prévoit la construction d'une station de conversion à Loon-Plage et d'un raccordement au port de Warande, à Bourbourg.
- **Début janvier**, RTE et les porteurs du projet Gridlink tiendront une réunion publique à Bourbourg, le 12 janvier.

On ne l'avait pas vu venir, et pourtant le projet Gridlink semble très concret. La concertation préalable a démarré, avec les détails de cet investissement dont le coût flirte avec le milliard d'euros.

**Pourquoi ?** Tirer une grosse rallonge entre la France et l'Angleterre, quel intérêt ? Selon David Barber, l'un des responsables de Gridlink, « cela répond avant tout à la politique européenne sur l'électricité et à un intérêt national. Le marché de l'électricité évolue et une interconnexion entre les pays permet de garantir de l'électricité à tous, à chaque instant ».

**Comment ?** Gridlink relie le réseau national anglais au réseau d'électricité français. La connexion britannique se fera à Kingsnorth, dans l'estuaire de la Tamise. Un câble sous-marin de 140 kilomètres relie le Royaume-Uni à la France, pour



David Barber, représentant de la société Gridlink, est venu présenter le projet à Loon-Plage.

ressortir à Loon-Plage. « Tous les câbles seront enterrés. Nous suivons les routes ou les chemins de fer. Nous n'allons pas traverser de parcelles vierges, mais utiliser des terrains existants » Environ 15 kilomètres seront enterrés en France. Ils rejoignent une station de

conversion, qui sera implantée à hauteur de l'écluseur 52 de l'A16, sur des terrains appartenant au port de Dunkerque. « Cette station est nécessaire puisque, pour le transport de l'électricité, nous la convertirons en courant continu. Alors que celui utilisé dans les ré-

seaux nationaux est alternatif ». Après la station de conversion, RTE sera chargé de la connexion jusqu'au poste de Warande, à Bourbourg. « Tous les câbles seront enterrés, précise Pascal Derache, manager de projet chez RTE. Pour gérer cette nouvelle activité, la

création d'une extension du poste de Bourbourg serait nécessaire. » **Quels impacts sur le territoire ?** Ils devraient être très limités selon les porteurs de projet. Puisque les câbles seront enterrés à deux ou trois mètres de profondeur sous-terre et autant dans la mer du Nord. Au niveau du trait de côte, un forage sera réalisé pour ne pas dénaturer le paysage.

**Quels bénéfices pour le territoire ?** Ils sont certains, au moins au moment de la construction. « Nous aurons besoin d'ouvriers du bâtiment, des services du port pour les navires câblés, le chantier sera fréquenté sur trois ans », détaille David Barber. Sur la phase d'exploitation, ça n'empêche pas beaucoup de personnes. Par exemple, pour le poste de conversion, il s'agit de haute technologie qui ne nécessite que très peu de monde sur place.

**Qui porte ce projet ?** Gridlink est une société privée spécialement créée pour ce projet. Elle est gérée par un fonds d'investissement privé, Icon Infrastructure. Gridlink sera une sorte de péage privé, que les réseaux nationaux pourront emprunter, moyennant un droit de passage. Et vu l'importance de l'investissement, on ne doute pas de sa rentabilité.

**C'est pour quand ?** Le projet n'est est qu'au stade de la concertation préalable. L'instruction des dossiers d'autorisations n'est prévue que pour 2019. Le lancement des travaux est programmé à 2020 et le lancement de l'exploitation pour 2023. ■ **LOUIS BELLE** [louis@lephare.com](mailto:louis@lephare.com)

**QUESTIONS A...**



**ÉRIC ROMMEL, MAIRE DE LOON-PLAGE**

**« Peu d'impact sur la commune »**

**Quand avez-vous entendu parler de ce projet ?**  
Tout récemment, j'ai reçu une demande pour que la réunion de présentation au public ait lieu à Loon-Plage, mais je n'avais pas

forcément eu d'informations sur le sujet avant. C'est d'ailleurs pour cela que j'étais présent à cette réunion. Je pourrai répondre aux interrogations de la population.

**Justement, il y avait très peu d'habitants à la réunion...**  
Oui, mais cette réunion intervient alors qu'il y a déjà eu des débats publics pour le projet Cap 2020 du Grand port maritime. Les gens s'étaient déjà déplacés à cette occasion. Comme les deux réunions étaient rapprochées, celle-ci a peut-être suscité moins

d'engagement. Et pour Cap 2020, il y avait eu une distribution d'information dans les boîtes aux lettres.

**Quel ressenti avez-vous sur ce vaste projet ?**  
Il y aura assez peu d'impact sur la commune. Les tracés passent vraiment sur les frontières de la commune et empruntent des couloirs déjà utilisés pour d'autres câbles. Ce qui me rassure aussi, c'est que la station de conversion est prévue sur les terrains du Grand port maritime. Il n'y a pas d'habitants à proximité.



La station de conversion qui sera construite à hauteur de l'écluseur 52 de l'A16. (Élodie Garnier)

Article dans le journal (Le Phare, 27.12.2017)

## LES ENSEIGNEMENTS DES RÉSUTATS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

### Notre perception de la démarche de concertation préalable

La concertation préalable a été menée de manière ouverte, bien organisée et efficace au travers des modalités définies, puis partagées avec le garant en phase de préparation, et citées précédemment.

Les réunions publiques et thématiques ont été animées par un modérateur orchestrant chaque réunion et en présence du garant. Nous estimons que cette approche a bien fonctionné et a donné l'opportunité à toutes les parties prenantes d'exprimer leur opinion sans aucune restriction.

Force est d'admettre qu'il y a eu un nombre modéré de participants aux réunions publiques et aux réunions thématiques ainsi que peu de visiteurs sur le site internet.

Nous pensons que plusieurs éléments ont pu influencer la participation, tels que le chevauchement calendaire avec le débat public du Grand Port Maritime de Dunkerque ainsi que les caractéristiques spécifiques du projet GridLink :

- La comparaison des dimensions et des impacts probables de GridLink avec les autres développements industriels locaux ;
- Un nombre relativement faible de propriétaires fonciers concernés ;
- La compatibilité du site de construction choisi et du tracé de câble présenté avec le plan de développement du GPMD, plus large pour la zone ;
- L'extension du site électrique de Warande et non la création d'un nouveau poste.

### La perception du projet pendant la concertation préalable

La concertation préalable a été menée d'une façon ouverte et transparente à un stade précoce du développement du projet GridLink et c'est la première étape de la participation publique à ce projet. Bien que certains des éléments importants du projet soient aujourd'hui à un stade avancé, de nombreux aspects de la conception technique, de la planification et de la mise en œuvre restent à finaliser. Cet aspect « en cours de définition » du projet a semblé être bien accueilli par les participants lors de la concertation préalable. Beaucoup d'intervenants ont eu pour demande d'être tenus informés de la progression du projet afin qu'ils puissent interagir davantage au moment approprié et exercer une influence sur les aspects touchant les riverains et l'environnement au sens large.

Nous pensons que l'implantation de la station de conversion et le tracé du câble souterrain ont été compris comme ayant été soigneusement étudiés et logiquement planifiés, de sorte que le projet soit reconnu comme correctement adapté dans le calendrier général du futur développement du Port de Dunkerque. La nécessité du raccordement au RPT<sup>4</sup>, entre la station de conversion GridLink et l'extension du site électrique de Warande, a été comprise par le public.

### Questions et attentes soulevées autour du projet

En accord avec le rapport du garant, nous notons que certaines problématiques majeures relevées lors de la concertation préalable sont liées à la justification même du projet, aux besoins et aux avantages de celui-ci, à la question du mix énergétique en France et au Royaume-Uni ainsi qu'à la relation entre le marché de l'interconnexion et les autres projets en cours de développement. Les sujets suivants ont ainsi été soulevés :

- Importation/exportation attendue d'électricité par les producteurs français ;
- Répartition des modes de production électrique, entre énergies renouvelables et nucléaire ;
- Les relations du projet avec le développement de nouveaux parcs éoliens en mer ou sur terre en France ;
- Les avantages économiques du projet ;
- La concurrence avec d'autres projets d'interconnexion en cours.

---

<sup>4</sup> Réseau Public de Transport d'Electricité

Nous avons également identifié un certain nombre de questions techniques et environnementales qui seront prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre future du projet :

Catégorie	Questions soulevées
Gestion du projet	Modes de communication permanente avec le monde agricole Modes de communication permanente avec les pêcheurs professionnels
Conception du projet	Consommation de terres agricoles Choix de tracé en bord de parcelle Choix de la période de travaux Choix des techniques de travaux Choix des techniques d'enfouissement Largeur de la bande de servitude Profondeur d'enfouissement Profondeur de la tranchée
Protection de la nature	Habitats naturels « Bords de Flandres » Zones Natura 2000 Choix de la saison pour les travaux Avifaune marine Spécificité des veaux marins
Fond marin et littoral	Dispersion de sédiments Erosion du littoral
Sols	Salinité des sols augmentée par les travaux
Eau	Prise en compte du fonctionnement des drainages Prise en compte du franchissement des Wateringues
Impacts paysagers	Perceptions visuelles du projet **
Autres problèmes environnementaux	Choix des saisons pour les études Risques de croches pour les navires de pêche Vigilance sur les épaves de guerre Dispersion de chaleur Gestion des déchets en phase travaux

\*\* L'extension du site de Warande et la création de la station de conversion ont fait l'objet de questions plus explicites. Il s'agit d'éléments ayant un impact visuel puisque les câbles seront enfouis sur terre et ensouillés en mer.

Par conséquent, nous serons particulièrement vigilants à la poursuite de la concertation sur l'ensemble des thématiques citées dans le tableau ci-dessus.

De plus, nous serons vigilants quant à leur prise en compte dans les processus d'arbitrage du projet, que ce soit concernant les études ou la phase d'autorisation administrative (notamment dans la rédaction de l'étude d'impact).

## NOS ENGAGEMENTS POUR LE FUTUR

### Généralités

**GridLink Interconnector Ltd. et RTE vont poursuivre les études et la concertation jusqu'à l'Enquête Publique sur le projet d'interconnexion GridLink.**

**Les paragraphes suivants présentent les engagements pris pour la suite de la concertation préalable.**

Il est important de noter que Monsieur Laurent a été désigné à nouveau par la CNDP comme garant du processus de concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Nous nous engageons à utiliser les résultats de la concertation préalable en tant que base solide afin de maintenir le dialogue avec le public et l'ensemble des autres parties prenantes lors du développement futur et des activités opérationnelles du projet GridLink.

Nous avons l'intention de tenir compte des résultats de la concertation préalable pour :

- Améliorer nos mécanismes de concertation, plus particulièrement la fonctionnalité et l'aspect de notre site internet afin d'encourager l'échange et la participation d'un public plus large ;
- Identifier et travailler sur les problèmes et les préoccupations majeurs.

Par la présente publication, nous prenons des engagements sur quatre actions (a., b., c. d. ci-après) liées aux futurs mécanismes et processus de consultation, auxquelles s'ajoutent quatre actions (e., f., g., h, ci-après) sur les aspects techniques et environnementaux du projet.

### Réunions de concertation (a)

Nous nous engageons à organiser des réunions de concertation supplémentaires aux moments importants du calendrier pour le projet :

- Lorsque les études environnementales et techniques seront suffisamment avancées pour pouvoir présenter des premiers éléments d'évaluation des impacts du projet dans les différentes zones ;
- Juste avant le dépôt des demandes d'autorisation pour l'instruction administrative comprenant l'enquête publique.

Nous continuerons d'organiser ces réunions de façon ciblée et sur une base thématique afin que les intérêts spécifiques des groupes de parties prenantes puissent être directement traités avec suffisamment de détails.

Les parties prenantes que nous pensons inviter à intervenir dans le cadre de réunions thématiques supplémentaires sont :

- Les représentants du monde agricole ;
- Les marins-pêcheurs ;
- Les pêcheurs en eau douce ;
- Les représentants de l'aquaculture ;
- Les associations environnementales.

En amont de ces ateliers thématiques formels, ces parties prenantes seront contactées lors du lancement de l'étude d'impact environnemental, afin de les informer des avancées du projet, et de leur offrir l'opportunité de participer à cette évaluation des impacts. Des échanges informels, par le biais de réunions sur place, d'échanges de courriers, ou de conférence téléphonique seront alors tenus.

Une réunion publique sera également organisée à chacun des deux moments clés identifiés ci-dessus. Deux réunions publiques ouvertes à tous seront donc organisées.

Pour ces réunions publiques supplémentaires, nous nous emploierons à augmenter la participation par la distribution de prospectus ou de dépliants annonçant cette réunion dans les lieux publics, en supplément des avis préalables placés dans les journaux.

## Site web (b)

Nous nous engageons à conserver le site Web du projet ouvert et fonctionnel pendant toute la durée des procédures d'autorisation administrative. Nous avons pour but que le site Web soit amélioré afin qu'il apporte une source d'information importante et qu'il soit un outil de participation et de communication pendant toute la durée de vie du projet.

Nous intégrerons des améliorations sur le site Web pour rendre l'expérience plus simple et intuitive ainsi que des sources de données et des liens.

Plus particulièrement, nous viserons à :

- a) Améliorer l'architecture du site Web relatif à la langue anglais/français
- b) Améliorer les liens pour permettre au public de poser des questions, de soumettre des commentaires ou des avis ;
- c) Apporter un résumé non technique du projet ;
- d) Laisser la possibilité de télécharger des études techniques supplémentaires lorsque celles-ci sont terminées et non confidentielles ;
- e) Laisser la possibilité de télécharger les documents majeurs et les liens relatifs au besoin et à la planification régionale des interconnecteurs, tels que ENTSO-E Ten Year Network Development Plan, ou ECO2mix par exemple, sur les mouvements transfrontaliers ;
- f) Intégrer des liens vers/depuis le site Web de RTE pour la communication du projet qui relève de la maîtrise d'ouvrage RTE ;
- g) Présenter un résumé en français des mécanismes de concertation menés au Royaume-Uni, et parallèlement un résumé en anglais sur la démarche en France ;
- h) Présenter un planning général du projet.

Les documents disponibles sur le site internet seront mis à jour à chaque changement important du projet. Lorsque cela est possible, les versions des documents seront datées.

Nous nous engageons à répondre à toutes les questions qui nous seront envoyées via le site internet. Sauf objection de la personne concernée, ces questions et leurs réponses seront publiées sur le site internet sous 14 jours. Ces questions, ainsi que leurs réponses, seront transmises au Garant.

Outre le traitement direct des questions ou des réclamations entrantes, nous préparerons également des rapports quantitatifs mensuels sur le site Web pour contrôler le niveau de participation du public et des autres parties concernées. Ces rapports seront envoyés au garant mensuellement.

## Concertation PIC (c)

Le projet GridLink a été désigné Projet d'Intérêt Commun (PIC) par la Commission Européenne, en vertu du Règlement n°347/2013.

Ce statut et sa réglementation impose que GridLink, en tant que Projet d'Intérêt Commun, publie les documents suivants :

- Planning prévisible d'obtention des autorisations administratives ;
- Modalité de participation du public ;
- Rapport sur la participation publique.



Nous incluons ces documents préparés dans le cadre du statut PIC sur le site internet, afin de garantir une visibilité au public.

En complément, le statut PIC impose que le site internet du projet inclue :

- (a) Une brochure d'information ;
- (b) Un résumé non technique du projet, de moins de 50 pages et mis à jour régulièrement, qui reflète l'état actuel du projet et indique clairement, en cas de modifications, les changements par rapport aux versions précédentes ;
- (c) Le planning de concertation publique, indiquant les dates et lieux des événements publics et les sujets évoqués lors des événements ;
- (d) Les informations de contact pour l'obtention des dossiers complets de demandes d'autorisations administratives ;
- (e) Les informations de contact pour formuler des commentaires ou des oppositions dans le cadre des concertations ;
- (f) Un lien vers le site de la commission.

Ces informations seront intégrées dans l'architecture du site internet, de nouveaux documents seront publiés. Tous les documents liés au statut PIC seront disponibles dans les deux langues, français et anglais.

## Concertation « Fontaine » (d)

Les ouvrages sous maîtrise d'ouvrage RTE sont soumis à la procédure de concertation spécifique mise en place par la circulaire du 9 septembre 2002 dite circulaire Fontaine. La concertation dite « Fontaine » n'a pas pour objet de se substituer mais bien de venir en complément de la participation du public organisée sur la décision d'autorisation du projet en vertu du code de l'environnement.

Ainsi, les installations de raccordement au réseau public de transport d'électricité du projet GridLink feront l'objet de réunions de concertation entre RTE et les élus, les acteurs socio-économiques et les associations représentatives puis d'une Instance Locale de Concertation (ILC).

Afin d'explicitier concrètement l'articulation entre la concertation au titre du code de l'Environnement et la concertation Fontaine, les maîtres d'ouvrages proposent :

- D'organiser des ateliers thématiques, réunions organisées par GridLink à l'échelle du projet global pour qu'elles interviennent avant l'ILC ;
- De publier les comptes rendus de ces réunions réalisées dans le cadre de la concertation aval (ou des informations les concernant) sur le site internet de GridLink ;
- De référencer sur le site de GridLink les CR publiés par nos interlocuteurs.

L'ensemble de ce processus permet à ces parties prenantes et aux services de l'Etat concernés par le projet d'être associés par le préfet et la DREAL - avec la contribution de RTE - à la définition de l'aire d'étude et du fuseau et de l'emplacement de moindre impact.

La validation de l'aire d'étude ainsi que du fuseau et de l'emplacement de moindre impact intervenant dans ce cadre, tiendra compte des résultats de la concertation sous l'égide du garant, qui ont été formalisés par le bilan du garant et du présent rapport explicitant les enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage. Le cas échéant, les apports de la concertation poursuivie jusqu'à l'enquête publique viendront également enrichir la concertation Fontaine.

Par ailleurs, une information spécifique sera faite à la suite de l'Instance Locale de Concertation sur le site Web du projet GridLink et partagée lors des réunions de concertation communes aux deux maîtres d'ouvrage (a).

La concertation Fontaine devrait débuter courant avril 2018 et s'achever à la mi-2018.

## Participation aux études environnementales (e)

Nous nous engageons à communiquer en amont et à consulter les agriculteurs, les pêcheurs et les associations environnementales au sujet de la réalisation, la durée et le calendrier des études environnementales que nous mènerons. Ces échanges seront menés via les réunions thématiques décrites au point (a) ci-dessus.

Lorsque cela est réalisable, nous programmerons nos études afin de ne pas avoir d'incidence temporaire sur les activités existantes et d'éviter ou de minimiser d'éventuelles perturbations. Par exemple, nous prévoyons autant que faire se peut l'exécution des études en mer hors des saisons de pêches les plus importantes et les études géotechniques terrestres hors des périodes de récoltes agricoles.

Lorsque des acteurs intégrés à la concertation seront en mesure de fournir des données existantes, des connaissances locales et/ou une expertise qui pourraient être utiles aux études environnementales, et qu'elles peuvent être mises raisonnablement à disposition, ces acteurs auront la possibilité de participer à ces études.

Sur demande, nous nous engageons à partager les données, les évaluations et les rapports des études environnementales avec les parties prenantes publiques et les groupes d'intérêts, afin d'améliorer les bases de données bibliographiques et la compréhension de l'environnement, ce qui inclut au moins les études environnementales initiales sur la faune et la flore, le patrimoine culturel et historique.

## Coordination avec les autres projets en développement (f)

Nous nous engageons à coordonner la programmation de la mise en œuvre du projet avec tout autre projet qui pourrait se superposer avec les zones du projet GridLink, le calendrier d'exécution ou les impacts environnementaux potentiels.

Nous chercherons à coopérer et à coordonner nos conceptions techniques, nos activités de construction et le calendrier avec les autres parties prenantes afin de veiller à éviter toute accumulation d'impacts. Ceci s'appliquera particulièrement au calendrier des développements du CAP2020 et l'infrastructure de transport associée, la programmation de construction des routes locales, les autres développements intégrés à la Zone de Grandes Industries, et tous travaux en rapport aux cours d'eau traversés, y compris les wateringues.

## Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) (g)

Nous nous engageons à prendre en compte toutes les sensibilités environnementales identifiées par la concertation préalable lors du rapport d'étude d'impact et, si approprié, à proposer des mesures d'évitement et de réduction des incidences, et lorsque nécessaires, de compensation.

Catégorie	Sensibilités principales
Protection de la nature	Habitats naturels « Bancs de Flandres » Zones Natura 2000 Choix de la saison pour les travaux Avifaune marine Spécificité des veaux marins
Fond marin et littoral	Dispersion de sédiments Erosion du littoral
Sols	Salinité des sols
Eau	Prise en compte du fonctionnement des drainages Prise en compte du franchissement des Wateringues

Catégorie	Sensibilités principales
Impacts paysagers	Perceptions visuelles du projet
Autres problèmes environnementaux	Choix des saisons pour les études Risques de croches Vigilance sur les épaves de guerre Dispersion de chaleur Gestion des déchets en phase travaux

Ces thématiques seront incluses dans l'analyse globale qui sera faite au stade de l'étude d'impact.

## Emploi local et avantages économiques (h)

GridLink, supportant l'ensemble du financement du projet, s'engage à encourager l'emploi de travailleurs locaux et l'attribution de contrats aux entreprises locales situées dans la zone de Dunkerque.

Bien que les candidats doivent disposer des compétences et des capacités adaptées à des prix concurrentiels, GridLink s'engage à veiller à ce que les opportunités appropriées soient annoncées afin d'encourager l'emploi des travailleurs et des entreprises locales.

Les principaux entrepreneurs employés par GridLink seront invités à annoncer publiquement les postes et les contrats qui pourraient logiquement être occupés par les travailleurs et les entreprises locales, et à développer les mesures de publicité nécessaires pour informer ces travailleurs et entreprises de ces opportunités de travail.

A titre d'exemple, plus d'un demi-million d'euros ont été investis par GridLink à Dunkerque pour la réalisation d'études techniques et environnementales pour le projet.

## CONCLUSION

GridLink Interconnector Ltd et RTE saluent la procédure de concertation préalable et l'appui fourni par le garant désigné par le CNDP.

Nous visons à tenir pleinement compte des apports de la concertation préalable et à examiner les commentaires, les questions et les remarques que nous avons reçues via les différentes communications et réunions.

Nous nous engageons également à poursuivre les processus de concertation du public pendant la durée de vie du projet, tant sous la forme de procédures réglementaires requises pour l'obtention des autorisations que des processus volontaires pour conserver notre communication avec les riverains et les acteurs lors de la phase de développement, de construction et d'exploitation.

## **ANNEXE 1 : BILAN DU GARANT DE LA CONCERTATION PREALABLE**

Monsieur Jérôme LAURENT ([jerome.laurent@garant-cndp.fr](mailto:jerome.laurent@garant-cndp.fr)), désigné par la Commission Nationale du Débat Public comme personne garante de la concertation préalable a réalisé un bilan.

Vous le retrouverez en intégralité sur :

<https://www.debatpublic.fr/interconnexion-electrique-entre-france-royaume-uni-gridlink>

et sur le web-site GridLink :

<https://www.gridlinkinterconnector.com>